

Comme il le sait, le deuxième élévateur d'empilage construit par Stephens-Adamson pour Westshore Terminals commencera à fonctionner cette semaine. Ma question a cependant trait au terminus de l'île Ridley. Le ministre était-il à Prince-Rupert la semaine dernière? Peut-il maintenant nous offrir de meilleures solutions au problème des emplois canadiens exportés au Japon? Peut-il maintenant nous expliquer de façon plus satisfaisante pourquoi on nous a caché les raisons de l'exportation de ces emplois canadiens au Japon?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, je n'ai rien d'autre à ajouter à ce sujet.

J'ai bien rencontré M. Ross de Swan-Wooster et je me suis entretenu de nouveau avec M. Franche du Conseil des ports nationaux. Ils vont rédiger pour moi une lettre de quatre pages, de trois pages ou de deux pages . . .

M. Epp: Pourquoi pas une lettre d'aucune page?

M. Pepin: . . . dans laquelle ils expliqueront encore une fois le motif de la décision relative à l'achat d'un élévateur d'empilage.

Je souligne qu'il faut prendre de toute urgence les décisions qui s'imposent relativement à la construction d'un terminus d'exportation de charbon à Prince-Rupert. Je répète que divers ministères du gouvernement ont participé à la prise des décisions à cet égard, et j'insiste encore une fois sur le fait que le ministre ne pouvait pas, avec raison, selon moi, imposer son propre choix à cet égard, puisqu'il est entouré d'experts chargés de le conseiller.

LE CONTRAT POUR LE QUAI FLOTTANT DE BURRARD—LA PARTICIPATION CANADIENNE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'espère que le ministre nous communiquera cette lettre plus facilement que les notes de service et autres documents que nous n'avons toujours pas eus. Néanmoins, à propos du même contrat, le ministre nous avait dit la semaine dernière que la maison japonaise Mitsubishi avait promis d'utiliser environ 53 p. 100 de matériel canadien. Le ministre n'ignore pas que Mitsubishi avait également obtenu en 1980 un contrat d'une valeur de 26 millions de dollars pour le quai flottant de Burrard. Elle avait alors promis des retombées de 17 millions de dollars pour l'économie canadienne. Nous n'avons pas vu venir le moindre sou.

Qu'est-ce qui fait croire au ministre que les choses se passeront différemment cette fois-ci et que les Japonais tiendront davantage leur promesse qu'ils ne l'ont fait la dernière fois? Vu que le fournisseur canadien aurait utilisé 96 p. 100 de matériel canadien au lieu de 53 p. 100, le ministre peut-il nous fournir à nouveau les chiffres justifiant l'exportation d'emplois canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de juger l'autre cas mentionné par le député. Quant aux 53 p. 100 de contenu canadien promis, je suis sûr que nous les obtiendrons pour la bonne raison que j'y veillerai.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Pepin: La lettre dont j'ai parlé sera certainement déposée à la Chambre d'ici un jour ou deux si le député le demande.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE JOHNATHAN MATZFELDT, PREMIER MINISTRE DU GROENLAND

Mme le Président: Je désire signaler à la Chambre la présence à notre tribune de M. Johnathan Motzfeldt, qui est premier ministre du Groenland et en même temps, à ce qu'on me dit, président de l'Assemblée, ce qui me paraît assez formidable pour quelqu'un qui a des ambitions politiques normales.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS VOULUS POUR EFFECTUER LES INSPECTIONS DE SÉCURITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, vous ne vous étonnez pas que j'ai quelques questions à poser au ministre des Transports. Puis-je lui rappeler ce faisant, s'il en était besoin, que depuis le début des années 50, les représentants des cheminots . . .

Mme le Président: A l'ordre. Tout allait très bien. Les premières questions étaient extrêmement brèves. Inutile au député de rappeler trop de choses au ministre, qu'il lui pose simplement une question.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Madame le Président, votre observation tombe à pic et j'aurais été encore plus heureux si vous l'aviez adressée à certains interrogateurs qui m'ont précédé aujourd'hui.

Étant donné que les représentants des cheminots et des députés—je me souviens même de l'ex-député de . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser sa question immédiatement.

M. Benjamin: Madame le Président, comme il m'arrive rarement d'avoir cette possibilité, je demanderais encore une minute de patience à la présidence.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'est pas tenu de se lancer dans une longue entrée en matière. Il a l'autorisation de poser une question, et je dois préciser qu'il a déjà utilisé une partie de son temps et que, s'il est bref, il pourra poser ses trois questions. Autrement, il n'y en aura que deux.

M. Benjamin: Madame le Président, vous avez probablement raison.